
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231211-125-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

N° 125/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} décembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 décembre

Objet de la délibération :

SPANC : Attribution du marché

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	70
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le onze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Marie DALOZ à Christian MESNIER, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°95/23 du 3 octobre 2023 autorisant le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un prestataire qui réalisera l'ensemble des contrôles du service SPANC,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 4 octobre 2023,

Considérant les deux offres reçues et l'avis de la commission des marchés émis le 13 novembre 2023,

Considérant que l'offre de l'entreprise JDBE d'un montant de 56 870 € TTC par an a été jugée la mieux-disante au regard des critères suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique (méthode, équipe affectée au projet et références) : 60 %

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à la majorité et 1 abstention (Guillaume AYMONIN), autorise le Président à notifier le marché à l'entreprise JDBE et à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, le 11.12.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président